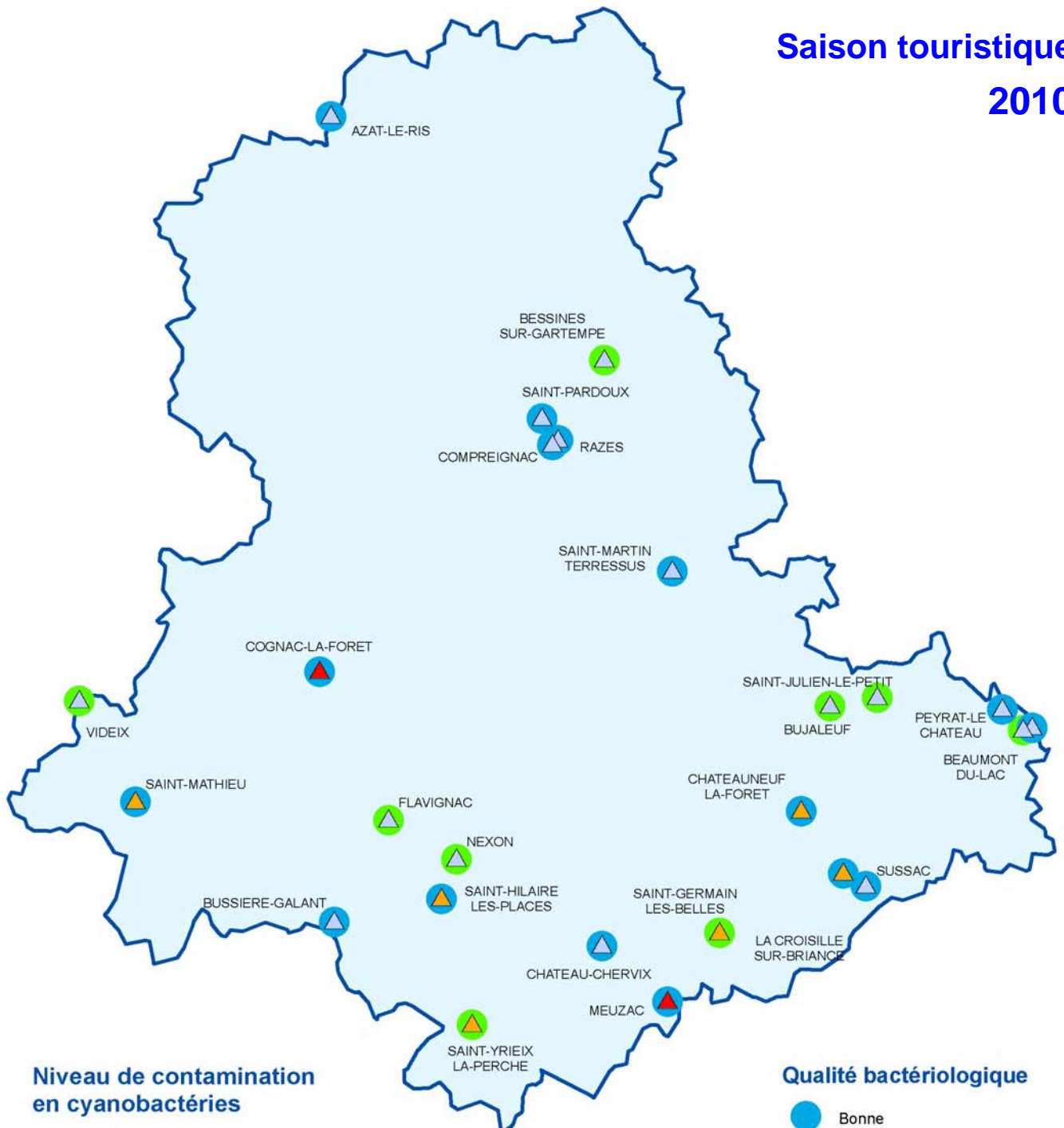


QUALITE DES EAUX DE BAINADE EN HAUTE-VIENNE

Saison touristique
 2010



Niveau de contamination en cyanobactéries

- △ Faible à moyen
- ▲ Elevé
- ▲ Excessif

Qualité bactériologique

- Bonne
- Moyenne
- Momentanément mauvaise
- Mauvaise

Le contrôle sanitaire des zones de baignade effectué en 2010 par l'Agence régionale de Santé du Limousin a concerné en Haute-Vienne 27 zones de baignade.

POINTS DE SURVEILLANCE :

En application du Code de la Santé Publique (*Article L. 1332-1*), les communes doivent recenser chaque année les zones de baignade fréquentées sur leur territoire (*Articles D1332-16 et 17*) et transmettre la liste de ces baignades au préfet de département avant le 31 janvier de chaque année (*Article D1332-18*).

Pour la saison 2010 les 27 zones de baignades ayant fait l'objet d'un contrôle sanitaire se décomposent de la manière suivante :

- 25 baignades ouvertes au public du 1^{er} juillet au 31 août
- 1 baignade privée (Nieul) dont l'accès est réservé aux adhérents de l'association gestionnaire.
- 1 baignade non ouverte au public en 2010 et donc non classée mais ayant fait l'objet d'un suivi qualitatif.

PRELEVEMENTS ET ANALYSES :

Pour chaque baignade, un premier contrôle est effectué dans la quinzaine précédant l'ouverture au public, suivi généralement de deux contrôles par mois durant la période d'ouverture.

Chaque contrôle comporte des observations de terrain (*conditions météorologiques, fréquentation, présence d'algues...*), des mesures de terrain (*transparence de l'eau...*), des analyses bactériologiques et des identifications d'algues (*cyanobactéries*) en laboratoire.

Les 27 baignades contrôlées ont fait l'objet de 159 contrôles du 15 juin au 31 août 2010 (dont 140 avec identification d'algues).

LES RESULTATS - SAISON 2 010 :

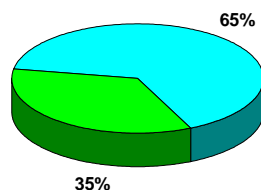
1° - Transparence de l'eau :

20 baignades (62%) ont été concernées par des transparences inférieures au minimum réglementaire de 1 mètre au moins une fois dans la saison. Ce défaut de transparence peut entraîner la fermeture de la baignade si le maître nageur estime que la sécurité des baigneurs ne peut pas être assurée.

2°- Qualité bactériologique :

La qualité bactériologique est conforme pour l'ensemble des baignades. Le classement des 26 baignades se répartit de la manière suivante :

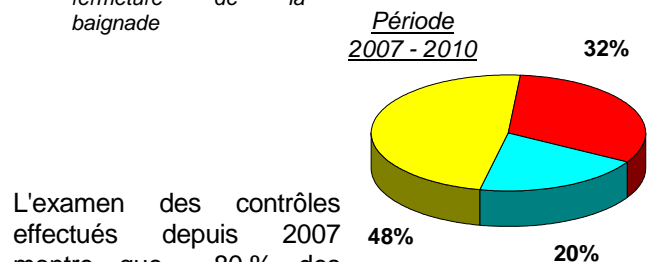
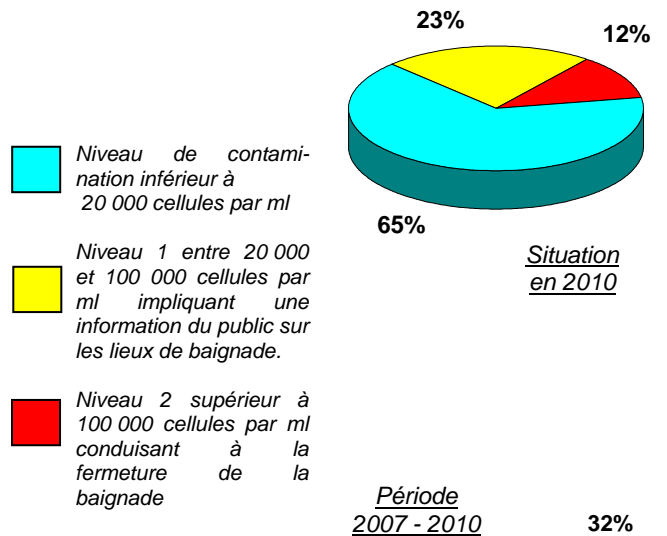
- **17 baignades classées en catégorie A (eau de bonne qualité),**
- **9 baignades classées en catégorie B (eau de qualité moyenne).**



Aucune baignade n'a été déclassée en qualité C (eau pouvant être polluée momentanément) ou D (eau de mauvaise qualité).

3°- Les cyanobactéries :

La présence de ces algues toxiques a été observée sur la totalité des baignades, 9 d'entre elles ont montré des concentrations dépassant le seuil d'alerte de 20 000 cellules /ml et parmi celles-ci 3 baignades ont fait l'objet de fermetures en raison de teneurs en cyanobactéries dépassant la valeur limite de 100 000 cellules /ml (*Voir "Mesures à prendre en cas de présence identifiée de cyanobactéries" page 4*).



L'examen des contrôles effectués depuis 2007 montre que 80 % des baignades présentent, plus ou moins régulièrement, une situation préoccupante par rapport à la présence de cyanobactéries (dépassement du seuil d'alerte de 20 000 cellules /ml).

CONCLUSION SUR L'ETAT SANITAIRE DES Baignades EN HAUTE-VIENNE

Le classement national des baignades de la Haute-Vienne, qui ne prend en compte que la qualité bactériologique de l'eau, révèle que 100 % des baignades sont conformes, 17 sont classées en catégorie A (eau de bonne qualité) et 9 en catégorie B (eau de qualité moyenne).

Toutefois la mauvaise transparence de l'eau et la présence répétée d'algues toxiques (cyanobactéries) confirment que l'état sanitaire de la plupart des baignades de la Haute-Vienne reste particulièrement préoccupant.

NORMES de QUALITE des EAUX de BAINADE

PARAMETRES	Nombre guide G ⁽¹⁾	Nombre impératif I ⁽²⁾
Escherichia Coli pour 100 ml	100	2 000
Streptocoques fécaux pour 100 ml	100	-
Salmonelles pour 1 litre	-	0
pH	-	6 - 9
Transparence minimale (en mètre)	2	1
Coloration	-	Pas de changement anormal de la couleur
Huiles minérales (mg/l)	-	Pas de film visible à la surface de l'eau et absence d'odeur
Substances tensioactives réagissant au bleu de méthylène en mg/l (laurylsulfate).	-	pas de mousse persistante
Phénols (indice phénols) en mg/l de C6 H5 OH	≤ 0,005	Aucune odeur spécifique ≤ 0,05
Oxygène dissout en % de saturation	80-120	-
Résidus goudronneux et matières flottantes telles que bois, plastique, bouteilles, récipients en verre, en plastique, en caoutchouc et en toute autre matière. Débris ou éclats.	Absence	

Des recherches complémentaires sur des éléments tels que : ammoniacale, azote, nitrates, phosphates, cyanures, métaux lourds, pesticides, algues ou tout autre paramètre, peuvent être effectuées si des indices révèlent la présence possible de ces éléments.

(1) G = nombre guide (valeur limite souhaitable - n'est pas obligatoirement respectée)

(2) I = nombre impératif (valeur limite impérative qui doit être respectée)

METHODE de CLASSEMENT des BAINADES

EAU CONFORME	A	Eaux de bonne qualité pour la baignade : pour ces eaux, au moins 80 % des résultats en Escherichia Coli sont inférieurs ou égaux au nombre guide de 100/100 ml; et au moins 95 % des résultats en Escherichia Coli sont inférieurs ou égaux au nombre impératif de 2000/100ml; et au moins 90 % des résultats en streptocoques fécaux sont inférieurs ou égaux au nombre guide (100/100 ml).
	B	Eaux de qualité moyenne pour la baignade : pour ces eaux, le nombre impératif pour Escherichia Coli de 2000/100ml est respecté dans 95 % des prélèvements, les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas en tout ou partie, vérifiées.
EAU NON CONFORME	C	Eaux pouvant être polluées momentanément : pour ces eaux, la fréquence de dépassement du nombre impératif pour Escherichia Coli de 2000/100ml est comprise entre 5% et 33,3%. Cette pollution peut faire l'objet de mesures immédiates permettant de rétablir la qualité de l'eau, ou être l'image d'une situation nécessitant que des améliorations soient apportées à moyen terme. Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement des nombres impératifs entraîne le classement de la plage en catégorie C.
	D	les eaux de mauvaise qualité : pour ces eaux, la fréquence de dépassement du nombre impératif pour Escherichia Coli de 2000/100ml est supérieure à 33,3%.
<i>Toute zone classée en catégorie en C ou en D doit être interdite à la baignade l'année suivante, sauf si des mesures ont été prises pour améliorer la situation sanitaire de cette baignade</i>		

Mesures à prendre en cas de présence identifiée de cyanobactéries

(circulaire DGS n° 2003/270 du 04/06/03 du ministère de la santé)

Niveau 1	<p>A partir de 20.000 cellules par ml d'eau (population de cyanobactéries majoritaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux indiquant la nature des risques et les précautions à prendre (douches, limitation des expositions). - Poursuivre le suivi sanitaire du site en assurant une fréquence d'échantillonnage hebdomadaire.
Niveau 2	<p>A partir de 100.000 cellules par ml d'eau (population de cyanobactéries majoritaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les usages, voire interdire la baignade ou la pratique d'activités nautiques en fonction du niveau d'exposition. - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux indiquant la nature des risques et les précautions à prendre (douches, limitation des expositions). - Poursuivre le suivi sanitaire du site en assurant une fréquence d'échantillonnage au moins hebdomadaire.
Niveau 3	<p>Forte coloration de l'eau ou présence d'une couche mousseuse due à la prolifération de cyanobactéries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdire la baignade et les activités nautiques. - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux et prévenir tout contact de personnes ou d'animaux avec les écumes. - Interdire la consommation des produits de la pêche. - Suivre l'évolution de la situation et contrôle hebdomadaire.